

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RALLYCROSS

FFSA



RALLYCROSS DE **LESSAY-MANCHE**

27-28 AVRIL 2024



@RALLYCROSSFRANCE
WWW.RALLYCROSSFRANCE.COM

piecesetpneus.com

UGF
Industrie

AGENCE NATIONALE
DU SPORT

RALLYCROSS FRANCE



REGLEMENT PARTICULIER



BRICOMARCHÉ
MAISON - JARDIN
CARENTAN - COUTANCES - SAINT LO



Intermarché
LESSAY - LA HAYE



REGLEMENT PARTICULIER

RALLYCROSS DE LESSAY – MANCHE

26 / 27/ 28 AVRIL 2024

Les articles non repris dans le règlement particulier de cette compétition sont conformes à la réglementation générale Rallycross en vigueur.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO PAYS NORMAND et l'Association Circuit Sports Mécaniques Lessay Manche organisent les 26,27 et 28 Avril 2024 avec le concours de la Région Normandie, le département de la Manche et la ville de LESSAY, une compétition automobile Nationale de Rallycross, ouverte aux étrangers, intitulée :

Rallycross de LESSAY – MANCHE

Le Rallycross de LESSAY MANCHE compte pour :

- Le Championnat de France de Rallycross
- La Coupe de France de Rallycross
- Le Championnat de France Junior FFSA de Rallycross
- La Coupe de France FFSA Féminine de Rallycross
- Le challenge du Comité de Normandie
- Le trophée des pilotes de l'Automobile Club de l'Ouest ACO
- Le trophée des commissaires de l'Automobile Club de l'Ouest ACO



Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de NORMANDIE le 17/02/2024 sous le numéro 14 et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° en date du .

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA (Désigné par la FFSA)	BARRE	Alain	3120
Collège des Commissaires Sportifs			
Président du Collège des Commissaires Sportifs	LEGALL	Jacques	9383
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	HAINRY	Bernard	26574
Membre du Collège des Commissaires Sportifs, désigné par la FFSA	GUILLIER	Gilles	2505
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	MOREAU	Corinne	156037
Direction de Course			
Directeur de Course Responsable de l'Epreuve	GOUILLER	Stéphane	189982
Directeur de Course Adjoint	HEMBERT	Dimitri	205021
Directeur de Course Adjoint	JAMOIS	Pascal	105157

Directeur de Course Adjoint chargé de la gestion des images, désigné par la FFSA	BOULAY	Dany	2491
Pilote référent	ANNE	Olivier	29185
Main Courante Vidéo	SIMON	Ghyslaine	209778
Adjoint à la direction de Course	HERMELINE	Roland	37789
Adjoint à la direction de Course	AGOSTINIS	Philippe	1270
Adjoint à la direction de Course	VARANGLE	Lucien	36384
Adjoint à la direction de Course	ILIEN	Serge	36268
Adjoint au Directeur de Course chargé de la publicité sur les voitures	HERMELINE	Roland	37789
Main Courante Direction de Course	BOISSAY	Katia	258061
Juge de Faits	Commissaire chef de Poste - A.D.		
Chargés des relations avec les concurrents	FERNANDES	Aurélie	6743
Chargés des relations avec les concurrents	FRETTE	Régis	235827
Chargés des relations avec les concurrents	LENGLINE	Virginie	192460
Chargés des relations avec les concurrents	FROGER	Christiane	6578
Responsable pré-grille	OLLITRAULT	Jean-Paul	6694
Responsable pré-grille	GOUSSIN	Anthony	233600
Commissaire Technique Responsable Délégué FFSA	PEYRICHOU	Jean-Marc	21124
Commissaire Technique Adjoint	RETO	Jérôme	204310
Commissaire Technique	AUBLE	Jean-Louis	4592
Commissaire Technique	BOISSAY	Pascal	6464
Commissaire Technique	BOUQUET	Jean Guy	3387
Commissaire Technique	FOURRE	Jean pierre	2364
Commissaire Technique	LALOUETTE	Jean Marie	4893
Commissaire Technique	BRAURE	Laurent	196163
Commissaire Technique	MEUNIER	Marc	137284
Commissaire Technique	RICHARD	Yves	4953
Commissaire Technique	MEVEL	André	186089
Responsable de la mise en place des moyens de secours et sécurité	LEFORESTIER	Jean-Claude	1756
Responsable de la mise en état du terrain	POLFLIET	Erick	237463
Médecin Chef	EN ATTENTE		
Responsable Classement informatique	HEBERT	Franck	7838
Responsable du Chronométrage	HENNEBOIS	Laurent	205961
Chronométreur	LEBAILLIF	Arnaud	3346
Chronométreur	BATAILLE	Francis	1091
Responsable des vérifications administratives des engagements annuels et occasionnels	LEDORMEUR	Martine	219736
Responsable Drone	EN ATTENTE		
Promoteur	BENEZET	Jean-Jacques	AFOR
Responsable Championnat Junior et Coupe Féminines	MOREAU	Matthieu	165553
Responsable Presse	MATHIEU	Anne	
Secrétaire de l'épreuve	BEUVE	Patrice	262488
Responsable Affichage	DELORME	Martine	183472

Responsable des vérifications administratives des engagements annuels et occasionnels

Martine LEDORMEUR - licence n° 219736

16 route de Saint Germain

56410 ERDEVEN

Tél : 06 85 10 19 01

Adresse mail : Martine.ledormeur@free.fr

Secrétaire de l'épreuve.

Patrice BEUVE - licence n° 262488 - Tél : (+262) 693 99 45 70, Adresse mail : beuve.patrice@orange.fr

Responsable technique du réseau et des installations vidéo :**Sté EBOO Siret 507 757 002 00011 86140 Scorbé-Clairvaux. Dirigeant Didier RODRIGUES.****Chargé des Commissaires : PAPIN MICHEL** Licence n° 3288L'organisateur administratif est : **ASACO PAYS NORMAND**L'organisateur technique est : Jean-Claude LEFORESTIER, Président de **l'Association Circuit Sports Mécaniques Lessay Manche.****1.2P. HORAIRES**

Parution du règlement	A réception du N° de permis d'organiser
Clôture des engagements	Mercredi 17 Avril 2024 (Le cachet de la poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés	Samedi 20 Avril 2024
Date de de la compétition et lieu	26, 27 et 28 Avril 2024 au Circuit de LESSAY - MANCHE
Vérifications Administratives et Techniques <i>1^{ère} compétition de la saison</i>	Vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 21h00 au bâtiment administratif
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi à 17h45
Tirage au sort des ordres de départs de la première manche	Vendredi à 19h15 au bâtiment administratif
<u>Briefing obligatoire</u> <i>Accès exclusivement réservé aux seuls pilotes, tuteurs, officiels et concurrents engagés à la compétition</i>	<i>Vendredi à 19h45</i> au bâtiment administratif
Essais, organisés par le Directeur de course	Samedi de 8h00 à 12h00
1 ^{ère} et 2 ^{ème} manches qualificatives	Samedi à partir de 14h00
3^{ème} manche qualificative	Samedi à partir de 21h30
Fin de la 1 ^{ère} journée de course	Samedi à 23h59
Warm up, organisés par le Directeur de course	Dimanche de 8h30 à 9h45
4 ^{ème} manche qualificative	Dimanche à partir de 10h00
½ finales et finales	Dimanche à partir de 14h00
Affichage des résultats provisoires	Au maximum 15 minutes après chaque finale
Remise des prix après la dernière Finale	Au Podium AFOR
Fin-l'épreuve	Maximum à 20h00

L'ordre de passage obligatoire des catégories pour toutes les compétitions sera :

- Division 4
- Division 3
- Féminines
- Juniors
- Super 1600
- Supercar

1.3P. VERIFICATIONS

Chaque pilote devra consulter le site internet de l'organisateur www.rallycross-lessay-manche.com ou de l'opérateur www.rallycrossfrance.com, afin de vérifier qu'il figure bien sur la liste des engagés. De même que son heure de convocation aux vérifications administratives lui sera indiqué.

Dans le cas contraire et au plus tard le Jeudi 25 AVRIL 2024, il devra prendre contact avec le responsable des engagements-au numéro suivant : 06 85 10 19 01

Au cas où un concurrent/conducteur serait dans l'incapacité de se présenter le vendredi aux vérifications, il devra justifier son retard et en informer au plus tôt le Directeur de Course. Des vérifications pourront avoir lieu, à titre exceptionnel, le samedi matin après accord exprès du Directeur de Course : 06 71 09 52 02 - stephane.gouiller@free.fr.

Tout retard aux vérifications sera pénalisé par les amendes prévues à l'article 8 : "PENALITES" de la réglementation générale Rallycross.

1.3.1P. Pilotes engagés à l'année

Il appartient à chaque pilote engagé à l'année de se présenter sur chaque compétition aux vérifications administratives muni d'une pièce d'identité pour valider sa présence. Ils se verront remettre une fiche de liaison à déposer dans le ¼ heure aux vérifications techniques.

1.3.2P. Pilotes à participation occasionnelle

Les pilotes à participation occasionnelle devront satisfaire aux vérifications administratives et techniques le vendredi 26 Avril de 9 h à 12h30 et 13h30 à 21 h au bâtiment administratif.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

3.1.1P. Pilotes engagés à l'année

Pour la procédure d'engagement à l'année, se reporter à l'article 3.1.1 PILOTES ENGAGES A L'ANNEE de la réglementation des Championnats et Coupes de France de Rallycross.

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de Martine LEDORMEUR, Tél : 06 85 10 19 01, adresse mail martine.ledormeur@free.fr au plus tard le mercredi 17 avril.

3.1.2P. Pour les pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargeant le bulletin d'engagement sur le site de l'opérateur.

Ils devront, après l'avoir convenablement rempli et y avoir joint le chèque correspondant aux droits d'engagements rédigé à l'ordre de : ASACO PAYS NORMAND puis l'adresser à la personne désignée par l'opérateur, Martine LEDORMEUR, 16 route de Saint Germain 56410 ERDEVEN, Tél : 06 85 10 19 01, adresse mail martine.ledormeur@free.fr.

La date limite d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixée au mercredi 17 Avril 2024 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le montant des droits d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixé à :

- 550 € pour les pilotes des Championnats de France
- 460 € pour les pilotes du Championnat de France Junior et des Coupes de France

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de Martine LEDORMEUR, Tél : 06 85 10 19 01, adresse mail martine.ledormeur@free.fr au plus tard le samedi 20 Avril 2024.

Le nombre maximum de partants admis aux essais est fixé à 140, non compris les éventuelles courses de support ou promotionnelles (16 engagés maximum) et sur la base de :

- 70 partants pour les divisions des Championnats de France
- 70 partants pour les divisions des Coupes de France

Pour figurer sur la liste des engagés, toute demande d'engagement devra être remplie complètement, sans omission ou fausse déclaration et ne sera prise en compte que si elle est accompagnée des droits d'engagement et du plan détaillé de la structure (vue de dessus) avec les dimensions précises et le sens de sortie du ou des véhicules.

Les droits d'engagement seront doublés pour les pilotes qui n'accepteront pas la publicité de l'organisateur.

3.2P. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis en Championnat de France Junior FFSA, Coupe de France féminine FFSA, Division 3 et Division 4, mais ils ne marqueront pas de point pour ces Championnat et Coupes.

3.3 Un pilote pourra s'engager en Championnat et en Coupe de France. Ainsi que dans chacune des catégories, sans pouvoir cumuler les points pour le Championnat, la Coupe de France.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures suivantes correspondant au règlement technique du Rallycross, réparties par catégorie Supercar, Super 1600, D3, D4, Junior et Féminine. Chaque catégorie courant séparément.

4.4P. NUMEROS DE COURSE

Les numéros seront mis à disposition par l'opérateur. Ils ne sont pas compris dans le prix de l'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Publicité non conforme : refus de départ.

Le nom des publicités obligatoire et facultative sera publié par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit de LESSAY – MANCHE situé 30 Route de L'Aérodrome, 50430 Lessay. Il est long de 906 m et la largeur est comprise entre 12 m et 16 m. Longueur du tour alternatif 34 m.

N° de classement FFSA du circuit : 50 13 23 0536 RC Nat 0940 en date du 05 Avril 2023 - Validité 05/04/2027

N° d'homologation de la Préfecture de la Manche : 27 - Renouvellement suivant l'arrêté du 01/04/2019 + l'arrêté de modification de l'homologation du 23 juin 2021. Validité 23/06/2025

6.4P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé à gauche de l'accès du bâtiment de Direction de Course, un affichage officieux est situé dans le paddock 2.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire sera affiché au maximum 15 minutes après la fin de chaque finale. Il sera définitif 30 minutes après l'heure d'affichage, Sauf dans le cas d'une réclamation ou d'une décision du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX

Les prix suivants seront distribués (voir Article 10 du règlement Championnats et Coupes de France de Rallycross

10.3P. COUPES

La cérémonie de podium avec remise de coupes aura lieu 15 minutes après la dernière Finale pour les trois premiers pilotes de chaque catégorie. Le port de la combinaison est obligatoire.

10.4P. REMISE DES PRIX

Mise à disposition des prix sur présentation d'une pièce d'identité : 15 minutes après la fin du délai de réclamation au secrétariat du circuit situé au bâtiment administratif, pendant 30 minutes. Passé ce délai les prix non réclamés seront envoyés sous 8 jours par courrier ordinaire.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 5

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 5 par poste – 2 extincteurs à poudre ABC et 3 extincteurs à eau de 9Kg.

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 24

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera équipée du matériel nécessaire à la réanimation.

Une équipe d'extraction est prévue dans le respect du cahier des charges.

ARTICLE 12. REGLES DE GESTION DU PARC CONCURRENTS

Les horaires d'ouvertures du parc concurrents :

- *Jeudi de 16h00 à 21h 00*
- *Vendredi de 8h00 à 22h00*
- *Samedi de 7h00 à 22h00*
- *Dimanche de 7h00 à 21h00*

*Chaque voiture de course de pilote aura droit à un camion de course (semi-remorque ou porteur ou bus ou fourgon atelier) et à un autre véhicule (camping-car) autorisés à stationner dans le paddock et conformément aux plans de structure approuvés en début de saison. **Aucun véhicule (léger) privé ne sera accepté dans le paddock. Strictement interdit de piquer la structure sur la surface goudronnée.** Pour l'image et le respect du public, les structures devront être alignées sous contrôle du responsable du paddock.*

La mise à disposition des entrées pilotes : A l'entrée du circuit accueil officiels et pilotes.

Le pilote bénéficie six bracelets (laissez-passer) : 1 pilote, 2 mécaniciens, 3 accompagnants.

Le pilote peut bénéficier pour ses partenaires de 10 entrées supplémentaires à tarif réduit à 16 €. Le lien d'accès à Weezevent, pour récupérer les 10 entrées à tarif réduit via un code personnalisé est transmis avec la confirmation d'engagement.

Important : chaque concurrent est responsable de sa structure et de ses accompagnants. Il devra suivre les consignes des responsables des parc concernant le nombre et l'emplacement des camping-cars et voitures particulières dans les paddocks et parkings.

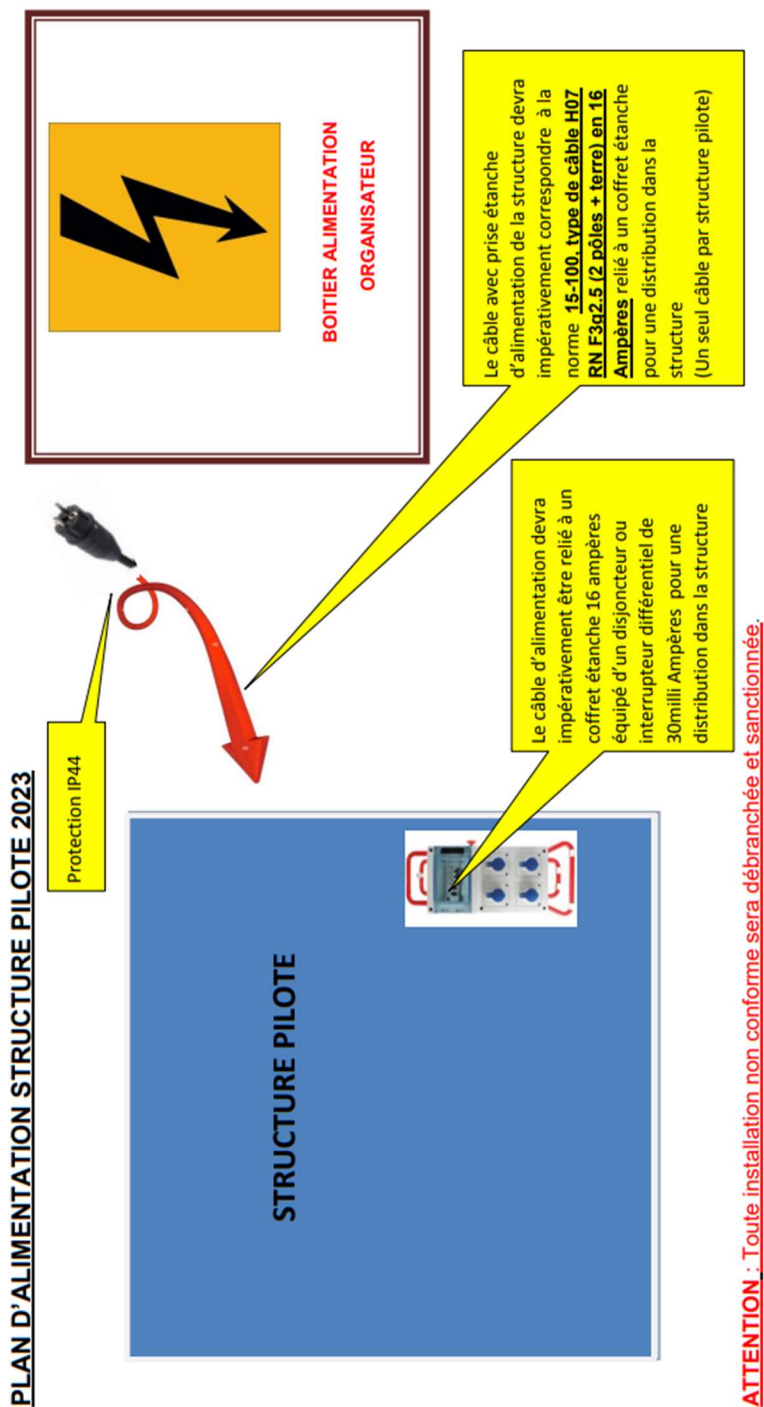
Les actions engagées pour la protection de la nature : Présence obligatoire d'une bâche sous la voiture. Chaque concurrent devra évacuer ses propres déchets qu'il produira (déchets alimentaires, pneus, fut, ...). Si des déchets étaient laissés sur place, une facture de 300€ sera envoyée au concurrent avec copie à la FFSA.

Restriction de circulation des quads et motos : Les quads sont autorisés uniquement pour les déplacements techniques (exemple : pneumatiques) et le port du casque est obligatoire.

Pas de nettoyage de voiture sur les paddocks en dehors des endroits réservés à cet effet.

Chaque structure devra avoir un coffret avec un disjoncteur de 16 ampères (par voiture présente sous cette structure) et les câbles reliant ce disjoncteur au réseau de l'organisateur devront être déroulés (pour éviter les surchauffes) et avoir une dimension de 2,5 carré (3G2.5) avec une prise IP 44

ALIMENTATION ELECTRIQUE DES STRUCTURES :



La vente de pain a lieu sur le circuit le vendredi, samedi et dimanche.

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

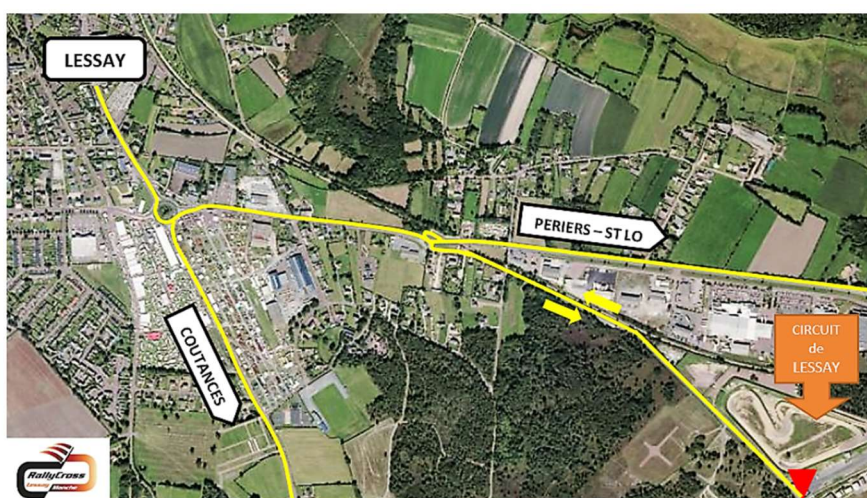
N° de téléphone et adresse mail de l'organisateur : Jean-Claude LEFORESTIER 06 08 64 55 38 – E-mail jc.leforestier@wanadoo.fr

N° de téléphone et adresse mail du responsable presse : Mathieu ANNE 06 60 48 50 16 – E-mail presse@rallycrossfrance.com

N° de téléphone et adresse mail du responsable de la salle de presse :

Nom : Patrice BEUVE, Tél : +262 693 99 45 70, E-mail : beuve.patrice@orange.fr

Situation du circuit :



Accès par D900 Route de PERIERS puis prendre direction Aéroport - Espace des Sports Mécaniques.

GPS : Destination LESSAY – Aéroport

Coordonnées

DD :49.206217x-1.510289

Les plans de Situation, d'accès et plan du circuit de LESSAY – MANCHE sont sur le site internet www.rallycross-lessay-manche.com

Les adresses pour l'Hébergements des pilotes et des accompagnants. www.manchetourisme.com/ou-dormir

Hôtels

BRIT HOTEL – Lessay 02 33 45 60 01

LE NORMANDY – Lessay 02 33 46 41 11

COSITEL – Coutances 02 33 19 15 00

LA POCATIERE – Coutances 02 33 45 13 77

IBIS BUDGET – Coutances 08 92 68 40 19

LA VILLA JULIA – Agon Coutainville 02 33 76 67 50

LES FRESQUES – Agon Coutainville 02 33 47 05 77

LA FERME DES MARES – ST Germain sur Ay 02 33 17 01 02

Gites de France

www.booking.com/Lessay-hotels